



71087

Objet

Construction de chemins  
ruraux. 2ème tranche.

DATE DE CONVOCATION

18 mai 1971

DATE D'AFFICHAGE

22 mai 1971

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 22  
Nombre de votants 22

Pool des Dactylos

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze  
le vingt et un mai à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, DUPOUR, TETARD, Melle FOCHE  
MM. STIPAL, BUJARD, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON,  
DOIREAU, LACHAUD, DOMEQ, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BOUTET,  
BARRIERE, DELAIR, PAPEAU, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusées : Mmes BIDEAU - FAVIERE

Absents : MM. LARGETEAU - BROTEAU - RIVIERE

M on sieur LANDRY a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de ROYAN a bénéficié d'une inscription d'un montant de 50.000 Frs au titre du programme de voirie rurale du Ministère de l'Agriculture.

Ce financement correspond à la 2ème tranche de travaux d'un programme élaboré par le Conseil Municipal qui avait fait l'objet d'une adjudication en date du 10 mars 1970 à l'issue de laquelle l'entreprise MAGNE de ROYAN avait été désignée pour exécuter les travaux.

Une 1ère tranche actuellement réalisée avait fait l'objet d'un 1er marché d'un montant de 67.695,51 Frs.

M. le Maire propose donc que le programme de construction de chemins ruraux soit poursuivi en passant un marché de 2ème tranche avec l'entreprise adjudicataire et ceci pour un montant de 47.358,14 Frs s'intégrant dans le financement assuré.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

16 JUIN 1971 signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le  
Le Sous-Préfet,



*[Signature]*